



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.3/1994/12
30 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE
Session extraordinaire
11-15 avril 1994
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE
DES STATISTIQUES

Équipe spéciale de l'évaluation de la pauvreté

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique le rapport ci-joint de l'Équipe spéciale de l'évaluation de la pauvreté (responsable : Banque mondiale). Ce rapport est soumis à la Commission à la suite d'une demande formulée par son groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination à sa seizième session (Genève, 13-16 septembre 1993) (E/CN.3/1994/2, par. 11).

* E/CN.3/1994/1.

Annexe

RAPPORT DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE INTERINSTITUTIONS DE
L'ÉVALUATION DE LA PAUVRETÉ

1. À sa vingt-septième session (6-8 septembre 1993), le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination, a constaté que de nombreuses organisations se préoccupaient du problème de la pauvreté et prenaient des initiatives concernant les données, l'évaluation et d'autres aspects de cette question et il a décidé de créer une équipe spéciale chargée de l'évaluation de la pauvreté et prié la Banque mondiale de faire fonction d'organisateur et d'associer les commissions régionales. Un projet de mandat a été adopté sous réserve d'un complément d'examen par la Banque mondiale et le Bureau du Sous-Comité [E/CN.3/1994/4, par. 27 b)].

2. Le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination a confirmé à sa seizième session (13-16 septembre 1993), la création d'une équipe spéciale chargée de la mesure de la pauvreté, compte tenu de la nécessité d'élargir les travaux de coordination dans ce domaine, qui avait été défini comme prioritaire par de nombreuses organisations. Il a beaucoup apprécié que la Banque mondiale se soit proposée pour convoquer cette équipe spéciale et lui a demandé d'associer les commissions régionales à ce travail, étant donné que d'importants travaux d'élaboration et de mesure se faisaient au niveau régional (E/CN.3/1994/2, par. 15).

3. Au cours des mois qui ont suivi la dernière réunion du Sous-Comité des activités statistiques du CAC des consultations approfondies ont eu lieu entre plusieurs organisations. Ces consultations ont permis de définir un ensemble de questions sur lesquelles l'Équipe spéciale axera ses travaux. Dans un premier temps, elle s'attachera surtout à :

a) Établir un rapport-situation ou une analyse décrivant les activités des différentes organisations qui s'occupent de l'évaluation de la pauvreté et les méthodes qu'elles ont adoptées en la matière. L'analyse porterait à la fois sur les méthodes de collecte et les sources de données (enquêtes sur les ménages et communautés, surveillance par sentinelle et autres techniques d'évaluation qualitative et quantitative) et sur les techniques de calcul d'indicateurs de pauvreté à partir de ces données (les seuils de pauvreté et leur détermination, les indicateurs de pauvreté etc.);

b) Réunir différentes définitions de la pauvreté, en fonction des critères utilisés (absence de revenus monétaires ou non monétaires, manque d'avoirs, manque d'accès à ce qu'il est convenu d'appeler les biens et services essentiels, manque de moyens permettant de développer le capital humain - éducation, santé et autres);

c) Comparer les différentes stratégies d'évaluation de la pauvreté, en montrant les avantages et les inconvénients relatifs de chacune, en vue de proposer des possibilités d'utilisations complémentaires.

4. Un mandat incorporant ces différents éléments est presque au point. L'Équipe spéciale se réunira pour arrêter un programme de travail commun en vue de renforcer la coordination et de déterminer les domaines dans lesquels il faudrait s'attacher davantage à préciser les notions et les méthodes tendanciennes. À sa première réunion, l'Équipe spéciale devrait fixer les priorités et se donner un programme de travail ainsi qu'un calendrier pour son exécution. On espère que les membres de l'Équipe s'emploieront activement à mener à bien les tâches susmentionnées et travailleront de concert pour obtenir rapidement des résultats. L'Équipe spéciale fera largement connaître les résultats de ses travaux à toutes les organisations concernées et fera rapport sur les progrès réalisés.
